

Éloge de la polémique

Sarah-Louise Pelletier-Morin

Numéro 83, hiver 2021

L'art (presque perdu) du dialogue

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95836ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

L'Inconvénient

ISSN

1492-1197 (imprimé)

2369-2359 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pelletier-Morin, S.-L. (2021). Éloge de la polémique. *L'Inconvénient*, (83), 30–36.

Éloge de la polémique

ESSAI Sarah-Louise Pelletier-Morin

On dépeint fréquemment les Québécois comme un peuple consensuel, peu enclin au débat, au tempérament plus pacifique que révolutionnaire. Pourtant, il suffit de se tourner vers le passé récent pour constater que cette réputation de frilosité est surannée et que l'éthique de la discussion a changé au Québec. L'un des débats démocratiques les plus marquants des dernières années est sans conteste celui qui a entouré les affaires *SLÄV* et *Kanata* : ces polémiques, qu'on analyse souvent conjointement étant donné leur proximité temporelle et la ressemblance des enjeux qu'elles soulèvent, ont suscité un nombre inégalé de réactions dans l'espace public, avec près de 700 interventions dans les médias pour la période s'étalant de juin à décembre 2018¹. Ces polémiques ont ouvert un débat sur des questions éthiques et politiques, qui dépassaient largement les strictes considérations théâtrales ou esthétiques. Ce faisant, elles témoignaient d'une tendance argumentative récurrente dans nos débats publics, celle du *dialogue oblique*.

L'ARGUMENT DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Voyons d'abord comment les débats de l'été 2018 ont donné lieu à un *glissement*, lequel s'est opéré très tôt sur le plan des enjeux de la joute conversationnelle. Si on remonte *ab ovo*, on se rappelle que l'affaire *SLÄV* a été déclenchée par deux questions : 1. Est-il souhaitable de laisser les communautés culturelles parler en leur propre nom dans un contexte artistique ? 2. Est-il souhaitable d'augmenter la proportion de comédiens autochtones et issus de la diversité culturelle dans les productions théâtrales ? Si ces questions – la première sur l'appropriation culturelle, la seconde sur la représentativité – sont à la genèse de la controverse, on observe que la majorité des interventions dans l'espace public ont plutôt cherché à répondre à une troisième question, qui a contribué à l'invisibilisation des deux questions précédentes : 3. Est-il souhaitable d'encadrer la liberté d'expression dans un contexte artistique ?

Mathilde Barraband et Anne-Marie Duquette, deux chercheuses

du groupe L'art en procès qui se sont intéressées à la réception citoyenne de ces affaires, ont montré que 44 % des défenseurs de SLĀV et de Kanata étayaient leur prise de position en invoquant la liberté « d'expression » ou « de création² ». On observe ainsi que les échanges ont porté avant tout sur les « conditions de l'acte de création » plutôt que sur le racisme systémique, l'appropriation culturelle et l'exotisation des acteurs de couleur – autant de sujets sur lesquels Marilou Craft souhaitait attirer l'attention dans l'article d'*Urbania* qui a déclenché la controverse en décembre 2017³.

Est-ce à dire que la défense de la liberté de création a déclenché l'un des conflits démocratiques les plus éclatants de la décennie ? Si les apparences portent à le croire, un regard plus attentif nous amène à voir dans ces débats le symptôme d'un dissensus plus profond.

•

Certains opposants à SLĀV et à Kanata ont dénoncé ce glissement, en soutenant que le recours à la notion de liberté d'expression gommait les enjeux profonds : « Interpellée par la "soudaine" sortie de la classe politique, Marilou Craft regrette que le vrai problème ne soit pas abordé. "On avait une belle occasion de parler des inégalités raciales dans la sphère culturelle et on détourne la conversation pour parler surtout de censure et de liberté d'expression⁴." » Kevin Loring, directeur du Théâtre autochtone du CNA, abonde en ce sens et qualifie la liberté d'expression de « distraction⁵ » dans l'affaire Kanata, tout comme l'acteur Charles Bender : « On va nous accuser de nous en prendre à la liberté d'expression ; ce n'est pas le cas [...]. On a longtemps été écartés de l'histoire générale et des histoires qui nous concernent. Ne nous contournez plus, c'est ce qu'on demande⁶. » Si la question de la liberté de création constitue une digression, selon ces débatteurs, on doit néanmoins rappeler que le spectacle SLĀV a été annulé par le Festival de Jazz le 4 juillet 2018 et que la pièce Kanata s'est vu retirer son financement et n'a donc jamais été jouée sur les planches québécoises.

Qu'on soit d'accord ou non avec l'utilisation du mot *censure* pour référer à ces événements, le fait d'invoquer une notion comme celle de la liberté de création relève d'une « sélection des données », pour reprendre le terme utilisé par Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca dans leur *Traité de l'argumentation* (2008). Il convient alors de se demander quels effets l'introduction de cette

notion a pu avoir sur la séquence du conflit : qu'a-t-on cherché, d'une part, à « montrer » et, d'autre part, à « dissimuler » en faisant appel à la liberté de création ?

Ayons d'abord en tête que le propre d'une polémique est de procéder à une « dichotomisation », selon la terminologie de Ruth Amossy, soit la synthèse d'un problème en termes dualistes, ce qui invite les débatteurs à se positionner dans l'un des deux camps qui s'opposent. Posons donc qu'au sein de l'arène des polémiques autour de SLĀV et de Kanata se trouvaient deux « camps » engagés dans une lutte. Chacun des camps défendait une valeur tutélaire : d'un côté, la valeur de la « liberté de création » (camp pro-SLĀV/Kanata) et, de l'autre, la valeur de la « diversité culturelle » attachée à l'impératif moral de l'art (camp anti-SLĀV/Kanata). Ces deux valeurs ont été prises à leur tour dans un jeu de concurrence – non pas parce qu'elles étaient inconciliables (on peut très bien à la fois défendre la liberté de création et être solidaire de la cause de la diversité culturelle), mais bien parce que le problème épousait la forme logique du dilemme et que ces valeurs cherchaient ainsi à se dominer l'une l'autre.

En écrivant les lignes qui suivent dans *Le Devoir*, Francine Pelletier instaure implicitement une hiérarchie entre les revendications de la diversité culturelle et la liberté de création, la seconde dominant ici la première : « Personne ne remet en question, encore une fois, la légitime colère des Noirs ou des Autochtones grossièrement sous-représentés, encore aujourd'hui, sur scène ou ailleurs. Mais peut-on vraiment croire qu'une erreur de jugement, reconnue par Lepage lui-même, méritait une telle sanction⁷ ? » La chroniqueuse du *Devoir* concède ici un point à son opposant en reconnaissant la légitimité de sa colère, tout juste avant de la définir comme subsidiaire en l'inféodant à la « censure » dont est victime Lepage. Entre les maximes *l'art doit être libre* et *l'art doit être diversifié/moral*, Pelletier fait ici un choix implicite, mais sans équivoque. En priorisant la maxime sur la liberté de création, le raisonnement de Pelletier formule une définition de l'art qui répond en même temps aux questions primaires du débat, sans le faire de manière frontale. Dès lors qu'on se rend attentif à ce type de raisonnement par concession, on constate que l'une des particularités des affaires SLĀV et Kanata se trouve dans le fait que, peu importe la cheville rhétorique, tout débatteur ayant fait appel à l'argument de la liberté de création a relégué les questions d'appropriation et de diversité culturelles à

la remorque de cette valeur. Cet argument a donc avant tout permis à la fois la construction et la *dissimulation* d'une axiologie, une *hiérarchisation des valeurs*. C'est précisément là que s'est insinuée l'oblicité du dialogue.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer cette stratégie argumentative. Rappelons que le contexte de l'été 2018 préfigurait le climat actuel au Québec. On voyait alors poindre le mouvement woke (qu'on peut traduire littéralement par le terme *éveillé*), né dans la mouvance de groupes revendicateurs américains comme Black Lives Matter. Il apparaît aujourd'hui naturel d'inscrire les militants anti-SLĀV/Kanata dans la généalogie de ce mouvement, considérant que ces groupes sont engagés dans une lutte contre les inégalités sociales et se montrent particulièrement sensibles aux injustices à caractère racial. À l'instar de cette jeunesse éveillée, les militants anti-SLĀV/Kanata ont eu recours à une rhétorique qui s'est appuyée sur un registre révolutionnaire (« il est temps... », « le nouveau monde »). Le camp pro-SLĀV/Kanata a cherché à discréditer cette stratégie en amalgamant les revendications du groupe adverse à l'ancienne censure cléricale, associant par le fait même ce dernier à un passé repoussoir. Certains défenseurs de Lepage sont allés jusqu'à négocier le « monopole de la révolution », en se posant comme des héritiers de *Refus global* (1948) et de la Révolution tranquille⁸. Si on trouve des similarités argumentatives entre les deux camps, qui tentaient de disqualifier leurs opposants en les associant à un passé révolu, leurs stratégies divergeaient cependant sur un autre point. Contrairement au groupe adverse, les « éveillés » ne misent en aucun cas sur l'oblicité : ils surveillent et punissent, critiquent et revendiquent, manifestent et dénoncent, annulent et intimident. Ils sont, en un mot, *audibles*. On peut même dire qu'en se présentant comme des « éclaireurs », en cherchant à *dévoiler*, à *révéler* des rapports de pouvoir, ils usaient d'une stratégie rhétorique consistant précisément en l'inverse absolu de la feinte argumentative ou de la romantisation du camp pro-SLĀV/Kanata. Dans cet objectif de dévoilement, plusieurs débatteurs appartenant au camp anti-SLĀV/Kanata ont misé sur une stratégie qu'on pourrait qualifier de « pédagogique », en utilisant une terminologie universitaire sophistiquée (*afrodescendant*, *racisés*). Pour prendre la mesure de cette stratégie, il suffit de relire le texte de Webster publié dans *Le Devoir* du 29 juin 2018⁹ ou encore le premier texte de Marilou Craft, où elle construit sa preuve en avançant en juriste, comme si elle anticipait

les critiques de l'adversaire, en insérant dans son article une pléthore d'hyperliens.

On comprend mieux, dans ce contexte de surveillance, que défendre publiquement l'appropriation culturelle ou s'opposer à des quotas en matière de diversité culturelle sont deux choses particulièrement délicates au Québec. Certains débatteurs de nature plus combative l'ont fait. On peut penser, par exemple, à Christian Rioux, qui a intitulé sans pudeur sa chronique du 13 juillet 2018 : « Vive l'appropriation culturelle ! » Mais la majorité des citoyens et des chroniqueurs ont plutôt opté pour une stratégie détournée, sans doute afin de préserver leur image. S'il était délicat de désapprouver les revendications du camp woke, il était vertueux de se montrer en faveur de la liberté d'expression artistique, d'autant que la défense de la liberté du créateur s'est étayée, à l'été 2018, par un discours humaniste, voire une scénographie du « citoyen du monde ». Sylvain Cormier, chroniqueur au *Devoir*, s'appuie sur une telle scénographie en imaginant la scène théâtrale comme un espace utopique où la couleur de peau n'existerait pas, alors qu'il prend la défense du spectacle *SLĀV* le 28 juin 2018 : « Professeurs, emmenez-y vos élèves. Citoyennes et citoyens du monde, ce spectacle appartient désormais au corpus de base d'un savoir commun essentiel. Rien de moins. » Josée Legault adoptait la même stratégie la veille dans le *Journal de Montréal* : « Pour ce qui est de Robert Lepage, que dire d'autre que de rappeler qu'il est lui-même la quintessence de l'artiste universel. Lui prêter ne serait-ce que l'ombre du début d'une pensée "raciste" tient du délire. »

Un symptôme, soutient Freud, apparaît lorsqu'une représentation fait face à un interdit qui l'empêche d'accéder à la conscience. Si cette notion a d'abord été pensée pour décrire le sujet clinique, la psychanalyse a aussi montré comment la psyché d'une société en vient parfois à épouser les mécanismes de la psyché individuelle. On peut penser, à ce sujet, que certains discours rencontrent un interdit social qui inhibe leur expression sur la place publique. À la manière d'une parole refoulée qui serre le ventre ou fait bégayer la bouche, un discours social inhibé cherchera d'autres voies pour s'exprimer. Plutôt que d'être simplement écarté ou supprimé, ce discours « fait symptôme », par exemple en se dissimulant derrière d'autres discours plus neutres – c'est, en l'occurrence, ce qu'on peut observer dans les affaires *SLĀV* et *Kanata*. Si on se drape dans des habits d'humanisme et d'ouverture à l'autre

pour défendre les pièces de Lepage et de Bonifassi, c'est peut-être *in fine* parce qu'on connaît le tabou concernant la « blancheur » du milieu culturel québécois, de même que le caractère sensible des questions qui lui sont adjacentes, telles que l'immigration et le racisme systémique. Il n'est pas étonnant, en ce sens, qu'on ait cherché à tout prix à ne pas aborder de front ces épineuses questions et qu'on ait opté plutôt pour une stratégie du détour. En somme, si les enjeux à l'origine du débat semblent avoir été occultés, ce n'est qu'en apparence. On peut même penser que ces enjeux œuvrent en sourdine dans chacune des interventions. À l'instar des personnages proustiens, leur invisibilisation les rend d'autant plus criants ; ils sont, pour ainsi dire, présents dans leur absence.

Pour entendre le symptôme à l'œuvre, il s'agit d'être attentif à l'énonciation d'un discours, c'est-à-dire à ses intonations, ses syncopes, ses inflexions rythmiques – aux endroits où la parole semble emportée par le corps, là où le discours *mord* et *vocifère*. À cet égard, on peut constater à quel point les textes qui mobilisent l'argument de la liberté de création sont investis par une forte charge affective. Les débatteurs ne manquent en effet aucune occasion d'accentuer l'importance de cette liberté, au point parfois de céder à l'exagération, comme dans cet article où Lorraine Pintal appuie sur une note mélodramatique : « Après ces tremblements de corps, de cœur et de voix, je rêve d'un après où le respect et la tolérance régneront sur ce que nous avons de plus précieux, la liberté d'expression¹⁰. » La chroniqueuse Francine Pelletier cherche quant à elle à faire de la liberté d'expression rien de moins que l'une des « spécificités » de la société québécoise : « La liberté artistique étant non seulement une des assises du Québec moderne, mais sa plus spectaculaire distinction, la tiendrions-nous, peut-être, un peu trop pour acquise ? » Toujours dans *Le Devoir*, Jean-Marie Fallu esquisse une correspondance un peu impressionniste entre la liberté du créateur et la « différence », dans un élan, encore une fois, lyrique : « Vive la différence et la liberté artistique ! » Gilbert David, professeur à l'Université de Montréal et spécialiste du théâtre, y va d'une même verve enflammée :

En somme, il aura suffi de quelques voix pour faire dérailler deux productions en entraînant dans leur entreprise toute une communauté (pas seulement la leur), prise alors en otage. Quelle insoutenable attitude réactionnaire, c'est-à-dire contraire à tout ce qui a été conquis en tant que libertés d'expression et de création¹¹ !

Enfin, l'écrivain néo-québécois Karim Akouche se laisse, lui aussi, porter par un certain romantisme :

Je n'ai jamais aimé les muselières, j'ai toujours défoncé les verrous. Je suis pour la parole fluide, la parole opposée, la parole qui heurte les certitudes, la parole qui bouscule les anges et les démons. Conditionner la liberté d'expression, lui coller des bémols et des freins, c'est la rendre javellisée, insipide, sans saveur. La véritable liberté d'expression doit se consommer sans modération¹².

Il convient de se demander si l'emportement suscité par la défense de la liberté d'expression artistique, les passions qu'elle instille dans le discours vont de soi. Rien n'est moins sûr, et c'est bien ce qui m'incite à creuser : qu'est-ce qui détermine *foncièrement* la charge émotive de ces discours ?

Parmi les ardents combattants de la censure artistique, on peut inclure Jean-François Lisée, qui envoie ce gazouillis dans la twittosphère à l'été 2018 : « Le débat, oui. Le soutien à davantage de diversité dans les arts, absolument. Le recul des libertés, jamais¹³ ! » Le politicien, alors chef du Parti québécois, crée ici une hiérarchie des valeurs pour le moins explicite, en mobilisant la figure rhétorique de la gradation qui lui permet d'appuyer sur la clause, jusqu'où il fait triompher les *libertés* ! On soulignera au passage qu'il n'est pas anodin que Lisée ne fasse pas directement référence à la « liberté d'expression », mais qu'il emploie un terme plus large et générique (« libertés »), comme pour laisser planer une indistinction. Ainsi en vient-on à penser qu'il n'y a qu'un pas entre le combat pour la liberté d'expression des créateurs de *SLĀV* et de *Kanata* et celui pour la « Liberté » du peuple québécois. D'ailleurs, ne sont-ce pas deux luttes qui s'appuient sur le même arrière-plan idéologique ? Défendre la liberté d'un créateur comme Lepage revient à peu près à défendre la majorité québécoise francophone. Mais quoi qu'il en soit, le fait que Lisée se sente aussi intimement interpellé par le recul des « libertés » a de quoi rendre suspicieux : derrière le point d'exclamation, ne se cache-t-il pas quelque chose de hautement plus affectif ? Dans ce cri, n'entend-on pas, pour le formuler succinctement, les échos maquillés d'une « fragilité nationale » ?

Or, et c'est là tout l'intérêt de ces polémiques, l'argumentaire des pro-*SLĀV/Kanata* s'est construit de telle sorte qu'il a permis de dissimuler ces enjeux de pouvoir sous un autre discours : le mythe de l'*exception artis-*

tique. En sanctuarisant l'acte de création, en présentant le théâtre comme un sacerdoce et en accordant des privilèges au metteur en scène, comme celui de l'immunité artistique, ce mythe a pu propulser la force rhétorique de l'argument de la liberté de création. Aussitôt inscrite sur un autre plan symbolique, la définition du statut de l'art théâtral en vient à prendre une plasticité nouvelle. On investit alors le théâtre de pouvoirs et de dons propres, sacrés, en le drapant dans un tissu de phrases tantôt spéculatives, tantôt nébuleuses.

Par exemple, dans les pages du *Devoir* le 4 août 2018, Brigitte Haentjens construit un argumentaire impressionniste : « Nous pouvons montrer le machisme, le colonialisme, la violence, le racisme, car nous le faisons par le biais de la fiction, grâce à un *dispositif artistique* qui nous autorise à *exposer le pire*. Non pas que nous soyons à l'abri des lois, mais le *dispositif fictif* est un *cadre qui donne une forme* et permet le dialogue sur les questions les plus épineuses. » De telles méditations spéculatives sur le pouvoir du théâtre (« un cadre qui donne une forme », « *exposer le pire* », « *dispositif artistique* ») ne sont pas sans trouver un écho dans la tonalité romantique qu'emprunte Lorraine Pintal quelques jours plus tard dans le même journal, alors que son « portrait de Lepage en génie » sert de fondement à sa justification argumentative : « Betty Bonifassi et les comédiennes tout aussi ferventes qu'elle ont été portées par la *magie visuelle* de Robert Lepage, *l'un de nos plus grands écrivains scéniques*, un amoureux de la poésie et de la musique qui a posé son regard vif et lucide sur le courage des esclaves et leur résilience. [...] L'on oublie le rôle fondamental du théâtre que *défend magistralement Robert Lepage* et qui repose sur l'art de la transformation, de la communication, de l'échange et du partage » (14 août 2018). On observe, d'une manière plus générale, que cette « métaphysique de l'artiste » (C. Talon-Hugon) a partie liée avec la stratégie de la « pente glissante ». Durant ces affaires, les débatteurs pro-SLĀV/Kanata ont souvent eu recours à des figures de rhétorique comme la caricature, l'exagération, le faux dilemme, l'analogie ou l'argument épouvantail. Allons-y de quelques exemples de figures pour illustrer cette stratégie : la *pente fatale* : à partir du cas singulier de l'annulation de SLĀV, on prévoit le retour à la censure ; le *faux dilemme* : soit « on peut tout dire », soit « on ne peut plus rien dire » ; le *raisonnement par l'absurde* : « l'antiracisme noir est un racisme anti-blanc » (Mathieu Bock-Côté, « Le racisme des antiracistes », *Le Journal de Montréal*,

28 juin 2018). Enfin, ces exemples suffisent à montrer que le mythe de l'exception artistique s'adresse moins à l'intellection qu'aux passions et qu'il est, pour ainsi dire, déterminé moins rationnellement qu'idéologiquement.

On se rappellera également qu'au cours de la campagne électorale, les partis politiques se sont positionnés dans ces polémiques non pas selon l'axe gauche-droite, mais bien selon les positions des partis sur la laïcité. Ainsi, d'un côté, Québec solidaire (QS) et le Parti libéral du Québec (PLQ) se sont montrés sensibles aux propos des manifestants, alors que le Parti québécois (PQ) et la Coalition avenir Québec (CAQ) étaient quant à eux plutôt hostiles à ces contestations. On peut présumer que ces partis avaient une conception plus ou moins étroite de la liberté d'expression artistique, adhérant soit à sa conception « française » (PQ, CAQ), soit à sa conception « anglo-saxonne » (PLQ, QS). Mais il semble plus plausible de croire que leur prise de position a été déterminée, en dernière instance, par le message – *identitaire* ou *diversitaire*, pour le formuler succinctement – qu'ils valorisaient dans leur plateforme électorale.

Enfin, ces considérations nous invitent à poser la question suivante : la défense de la liberté d'expression était-elle la « fin en soi » du camp pro-SLĀV/Kanata ? Céline Laferrière pousse l'interrogation un peu plus loin dans un article paru dans *Le Devoir* le 24 juillet 2018 : « Dans le cas qui nous intéresse, l'art et la liberté d'expression se veulent non discutables. Laquelle ? La nôtre, la leur ou les deux ? La libre expression ne vient pas seule quand elle prend l'envergure des débats actuels¹⁴. » Il serait faux de croire que derrière tous les plaidoyers défendant les pièces de Robert Lepage se dissimulaient des discours suprémacistes, identitaires ou nationalistes, d'autant que certains de ces débatteurs étaient issus de la diversité culturelle (comme le comédien Frédéric Pierre ou le philosophe Amadou Sadjo Barry). On peut même penser qu'une majorité d'entre eux avaient réellement à cœur la liberté de création comme principe, en tant que fin en soi, sans arrière-pensées ni discours implicite. Or, il y a tout lieu de croire que cet argument a pu servir de « paravent » rhétorique – conscient ou non – pour certains défenseurs de Lepage.

Ceci s'inscrit dans la perspective où la combativité avec laquelle on défend la liberté d'expression varie beaucoup en fonction des contextes, et ce, même si ce principe est par définition universel. Cette combativité est généralement proportionnelle à

l'audience ou à l'importance de la tribune dont jouit la personne ou le groupe menacé par la censure. Dans les pages de *Ricochet* à l'été 2018, Francis Dupuis-Déry a exposé le « deux poids, deux mesures » en matière de liberté d'expression, en déplorant le peu d'indignation qu'avait suscité le rapport sur les entraves aux manifestations du G7 en juin 2018, qu'il comparait avec le bruit médiatique autour de la liberté des créateurs de *SLÁV* et de *Kanata* : « Cet été, une fois de plus, les journaux québécois nous ont surtout montré que la "liberté d'expression" des uns est bien plus importante que celle des autres¹⁵. »

Dupuis-Déry a raison de souligner le fait que c'est souvent moins la liberté d'expression elle-même – en tant que principe universel – qui mobilise la société que la défense des groupes ou des personnes dont la tribune est entravée. On doit d'ailleurs reconnaître que la liberté d'expression est, plus souvent qu'autrement, utilisée comme argument pour défendre des groupes en position de pouvoir – des groupes qui, autrement dit, ont déjà un accès à la parole. C'est bien le cas dans ces affaires où l'on a défendu la liberté d'artistes bénéficiant d'un capital économique et symbolique important. Entre des groupes de manifestants, majoritairement des étudiants anglophones sans notoriété, et Robert Lepage, artiste mondialement reconnu et consacré, le hiatus est évident. Or la question du pouvoir se complexifie dès lors qu'on s'intéresse aux questions liées à l'*ethos* des débatteurs. L'intérêt de ces polémiques tient en effet à ce paradoxe : si le camp pro-*SLÁV/Kanata* comptait plus d'adeptes (la majorité blanche francophone) et bénéficiait d'un capital symbolique plus important¹⁶, il était néanmoins plus oblique et « timoré » dans sa stratégie défensive que le camp adverse, qui était certes moins nombreux et moins puissant, mais plus tonitruant et résolument décomplexé dans sa stratégie offensive. Dès lors, à l'été 2018, ce sont non seulement deux conceptions de la liberté de création qui se sont affrontées, mais aussi deux éthiques argumentatives.

En reprenant le problème depuis le début, on comprend mieux pourquoi la liberté de création a pu déployer une telle force rhétorique dans les échanges. On saisit mieux, également, la charge affective qui était associée à cet argument, dès lors qu'on l'interprète comme l'expression masquée de valeurs inavouables. L'issue des élections au Québec, qui a mené à la victoire triomphante d'un parti nationaliste, n'est pas anodine. Elle parle bien de ce qui se jouait de manière souterraine, quelques mois plus tôt, dans ces débats qui portaient prétendument sur la « liberté de création ».

QUE PEUT LA POLÉMIQUE ?

Les considérations précédentes nous invitent moins à faire l'éloge de la polémique qu'à y opposer une objurcation. On pourrait d'abord être tenté de déplorer la feintise des débats qui ont eu lieu à l'été 2018 et d'affirmer, à la suite de Marc Angenot, que les polémiques publiques aboutissent généralement à des « dialogues de sourds ». Mais un tel constat manquerait de révéler ce que la polémique peut apporter de bénéfique à la vie démocratique. Il me semble donc opportun, en guise de conclusion, d'évoquer quelques vertus de cette éthique du dialogue.

Au pays des révolutions tranquilles, où l'on préfère parfois cultiver « l'illusion du consensus », rares sont les polémiques qui ont eu un effet décisif sur notre destin national, mais celles qui ont profondément marqué le Québec ont parfois agi comme un accélérateur de l'histoire. La postérité des polémiques théâtrales de l'été 2018 nous le montre bien : deux ans après ces affaires, on parle désormais d'un « effet *SLÁV* » pour qualifier la prise de conscience du milieu culturel. C'est finalement la postérité de ces affaires qui nous aura renseignés sur la stratégie gagnante, en donnant raison à tous ceux qui s'inquiétaient de la « pente » que pourraient entraîner ces événements. Car la pente aura effectivement été glissante (au bonheur des uns, au regret des autres), si on se fie au Conseil des arts et des lettres du Québec, qui a affirmé en juillet 2018 que les débats entourant *SLÁV* « guider[ai]ent certainement [ses] prochaines actions en tant qu'organisme de financement public¹⁷ ». On sait à quel point le système subventionnaire joue un rôle déterminant dans le financement des activités créatrices (et, *in extenso*, dans le processus créateur lui-même). Depuis ces événements, on a vu se multiplier les initiatives où les communautés noires et autochtones ont été mises de l'avant dans les productions culturelles, qu'on pense seulement à la pièce *Héritage* au théâtre Jean-Duceppe à l'automne 2019.

Non seulement la polémique est un accélérateur de l'histoire, mais elle apparaît aussi comme un outil de canalisation de la violence. Elle permet, pour reprendre la formule du juriste et philosophe Carl Schmitt, de transformer un « ennemi » en « adversaire » politique. La polémique agit ainsi comme un révélateur des forces sociales en présence et, lorsqu'elle ne fait pas surgir les symptômes de notre inconscient collectif, elle expose au grand jour des discours qui, autrement,

seraient inaudibles dans l'espace public. On peut dire, en ce sens, que la polémique régule les tensions collectives.

Que la polémique donne lieu à des dialogues de sourds est un fait incontestable, mais on doit voir qu'elle permet aussi de générer un *dialogue heuristique*. Qui plus est, lorsque les débatteurs empruntent un mode communicationnel moins frontal qu'oblique, comme ce fut le cas à l'été 2018, une certaine civilité s'invite dans les discussions, ce qui n'est pas sans bienfaits. Plutôt que de céder à l'attaque *ad hominem*, à l'injure ou à l'invective, les débatteurs ont souvent tendance au Québec à romantiser, à user de périphrases et de litotes, à exercer un pas de côté – autant de stratégies argumentatives qui permettent des échanges démocratiques féconds.

Est-ce à dire, en définitive, qu'il existerait une façon de polémiquer « à la québécoise » ? On se gardera de tirer une conclusion trop générale à partir de ce cas précis. Mais s'il nous fallait retenir un seul trait de notre art du dialogue à la lumière de ces affaires, ce serait sans doute celui de *débattre tout en prétendant ne pas débattre*. Et c'est là, en dernière instance, qu'on pourrait donner raison à tous ceux qui adhèrent au discours sur la frilosité québécoise. ■

Sarah-Louise Pelletier-Morin est candidate au doctorat en études littéraires à l'UQAM. Son mémoire de maîtrise portait sur la poésie de Michel Houellebecq, et sa thèse se penchera sur la politisation du théâtre au Québec. Elle dirige actuellement un ouvrage collectif intitulé *Mythologies québécoises*, qui paraîtra en 2021 aux Éditions Nota Bene.

1. Données compilées dans les périodiques imprimés et numériques au Canada et en France par le groupe de recherche dirigé par Julie Paquette, *La liberté d'expression en débat : analyse des discours et des relations de pouvoir autour des affaires SLÄV et Kanata*.

2. Anne-Marie Duquette et Mathilde Barraband, « Les devoirs des auteurs et les lecteurs du *Devoir*. La réception citoyenne de l'affaire SLÄV », dans *(Dé)limiter l'art. Définitions, représentations et usages de la liberté de création*, colloque organisé par Figura, Université du Québec à Trois-Rivières, 7 juin 2019.

3. Marilou Craft, « Qu'est-ce qui cloche avec... le prochain spectacle de Betty Bonifassi », *Urbana*, 5 décembre 2017.

4. Annabelle Caillou, « Robert Lepage déplore le "muselage" de SLÄV », *Le Devoir*, 7 juillet 2018.

5. Jérôme Delgado, « Le spectacle *Kanata* ne vivra pas », *Le Devoir*, 27 juillet 2018.

6. *Ibid.*

7. Francine Pelletier, « La nouvelle censure », 1^{er} août 2018.

8. Lorraine Pintal écrit : « Soixante-dix ans après le *Refus global*, cette réplique d'Yvirnig dans *Les oranges sont vertes*, de Claude Gauvreau, est d'une actualité désarmante : "La censure, c'est le rasoir gigantesque rasant au niveau du médiocre toute tête qui dépasse ! La censure, c'est la camisole de force imposée au vital" » (« 70 ans après le "Refus global", la liberté d'expression est mise à mal », *Le Devoir*, 14 août 2018). Francine Pelletier s'appuie sur le même arrière-plan historique : « Il y a longtemps que nous n'avons pas discuté de liberté artistique au Québec. Soixante-dix ans, en fait, au moment où *Refus global* (1948) mettait en charpie la notion d'une province docile où rien, selon l'expression consacrée, ne devait "changer". En exigeant la fin "de l'assassinat du présent et du futur", de l'ignorance, du repli sur soi et de la "pudibonderie excessive", cet énorme pavé dans la mare a tracé les contours d'une société nouvelle, le Québec de la Révolution tranquille et d'après » (*Le Devoir*, 1^{er} août 2018).

9. « Le problème avec SLÄV ».

10. Lorraine Pintal, *op. cit.*

11. Gilbert David, « Ne pas se tromper de combat », *Le Devoir*, 2 août 2018.

12. Karim Akouche, « À bas la censure », *Le Devoir*, 29 juin 2018.

13. Jérôme Delgado, *op. cit.*

14. « SLÄV et l'esclavage ».

15. « La liberté d'expression : choisir ses causes », *Ricochet*, <https://ricochet.media/fr/2291/liberte-dexpression-choisir-ses-causes>, 10 août 2018.

16. Selon Anne-Marie Duquette et Mathilde Barraband, pas moins de 95 % des commentaires des lecteurs sous les articles portant sur SLÄV et Kanata publiés dans *Le Devoir* à l'été 2018 étaient favorables au camp pro-SLÄV/Kanata. Notons que, pour rédiger un commentaire sous un article du *Devoir*, il faut être inscrit ou abonné au journal, ce qui laisse penser qu'une majorité des lecteurs du journal, principalement des francophones avec un degré de scolarité élevé, étaient opposés au groupe woke.

17. Guillaume Bourgault-Côté, « Après SLÄV, le TNM sera "beaucoup plus à l'écoute" », *Le Devoir*, 12 juillet 2018.